

SAINT JEAN DE BOURNAY (Isère) - GYMNASE MUNICIPAL

MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2023

TOURNOI ANDRE PERRIER

Tournoi National Organisé par le TT Saint Jeannais (Cat. B)



HOMOLOGATION N° XX-XX/XX

2 Gymnases ; 34 Tables ; Gestion informatisée

REGLEMENT

Article 1: Tableaux et dotations

Tableaux mercredi 01/11/2023	Fin du pointage	Début Tableau	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	1/4 Finaliste
A – NC à 1699pts	7h45	8h00	130 €	60€	30 €	15€
B - NC à 699pts	8h15	8h30	30 €	10€	7,50 €	5€
C - NC à 1299pts	8h45	9h00	90 €	40 €	20 €	12€
D - NC à 1899pts	9h45	10h00	150 €	70 €	35 €	17 €
E - NC à 899pts	10h45	11h00	40 €	15 €	10 €	6€
F - NC à 1499pts	11h45	12h00	110 €	45 €	25 €	13 €
G – Toutes séries	12h45	13h00	700 €	300 €	150 €	30€
H - NC à 1099pts	13h45	14h00	75 €	30 €	15 €	10 €
I – Féminines	14h45	15h00	100 €	45 €	20 €	10 €
J - NC à 2099pts	14h45	15h00	200€	75€	40 €	20 €

Tous les tableaux seront primés moitié en liquide, moitié en bons d'achat Castano Sport sauf le tableau G Toutes Séries qui sera primé exclusivement en liquide.

Article 2: Ce tournoi National est réservé aux joueurs(euses) licenciés(ées) à la F.F.T.T sauf aux poussins.

Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte par la fédération pour le calcul des classements.

<u>Article 3</u>: Les rencontres se dérouleront sur **34 tables** suivant les règles générales de la F.F.T.T.

Une liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur notre site http://ttsj.fr/

Article 4 : Dans chaque tableau, des poules de 3 joueurs seront organisées avec 2 qualifiés(ées) par

poule, suivies de rencontres à élimination directe.

Chaque tableau sera limité à 96 joueurs maximum. Seul le paiement à l'inscription

garantit la participation.

<u>Article 5</u>: Toutes les parties se joueront au meilleur des **5 manches de 11 points**.

<u>Article 6</u>: Les dames sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent de la F.F.T.T.

- Article 7: Le **pointage** devra se faire au moins **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau seront scratchés pour le tableau.
- Article 8 : Afin d'assurer une gestion rigoureuse de cette compétition, nous demandons aux joueurs, joueuses de respecter les horaires. Un joueur sera scratché d'un tableau 10 min après le premier rappel de son nom dans ce tableau.
- Article 9 : Le tirage au sort aura lieu en public, 15 minutes avant le début de chaque tableau.
- Article 10: Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat. Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante immédiate. Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré, sous peine d'exclusion définitive de la compétition.
- Article 11: Les **droits d'engagement** sont fixés à 9 € par joueur pour un tableau, 17 € pour 2 tableaux et 24 € pour 3 tableaux si inscription du joueur avant le **mardi 31 octobre 2023 à 19h00**. Les engagements sont **limités à 3 tableaux**. <u>Il est impossible de s'engager à la fois dans les tableaux</u> A et B.
- Article 12: Le juge arbitrage du tournoi sera assuré par Sylvain Ferriere et Nathalie Paravy (JA3). Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute **inscription sur place**. En cas d'acceptation, celle-ci sera **majorée de 1 €** par tableau.
- Article 13: Les inscriptions devront être effectuées au plus tard le mardi 31 octobre 2022 à 19h00:

 Directement sur le site www.ttsj.fr avec paiement Internet. Seule cette solution garantit une place dans les tableaux le jour du tournoi.

 En cas de problème pour s'inscrire en ligne, vous pouvez nous contacter: contact@ttsj.fr
 ou par téléphone au 06 86 51 97 28
- Article 14: Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs(euses) dont les licences seront validées (23/24) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2023/2024. Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement ni compétition »figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant, en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer. Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un de ces moyens : attestation de licence personnelle au format PDF, attestation de licence collective au format PDF, accès internet à l'adresse http://fftt.com/licence, accès à la base de données fédérale à l'adresse http://spid.fftt.com/home.do, accès à l'application smartping pour smartphones (Android ou IOS).
- <u>Article 15</u>: Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Article 16: Une **buvette** avec sandwichs et boissons sera à la disposition des joueurs ainsi qu'un stand Castano Sport.
- <u>Article 17</u>: Une tenue sportive sera de rigueur. Les balles seront fournies par les joueurs. Le tournoi se déroulera avec des balles en plastique.
- Article 18: Il est rappelé aux joueurs que <u>l'usage de **Boost**</u>, de la <u>Colle rapide</u>, de <u>Revêtements à picots modifiés ou hors liste autorisée</u>, est interdit, notamment par le paragraphe 2.4.7 des

Règles du Jeu FFTT : « le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre » . Aucun manquement à ces règles ne sera accepté et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. La ligue se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et l es organisateurs ne pourront s'y opposer. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs règles propres à <u>l'exécution d'un Service</u>, un point doit être attribué au Relanceur(§ 2.6). Pour consulter les règles du jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles jeu.htm.

-Article 19: Les **coupes** individuelles seront **acquises définitivement**.

Article 20: Tous les tableaux seront primés moitié en liquide, moitié en bons d'achat Castano Sport sauf le tableau G Toutes Séries qui sera primé exclusivement en liquide.

Tous les tableaux seront primés à partir des quarts de finale. Si le nombre d'engagés dans un tableau est inférieur à 32, la dotation des ¼ de finalistes de ce tableau sera supprimée (sauf tableau Féminines dont la dotation annoncée est garantie).

Article 21 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 22: Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi. **Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement**, celui-ci sera affiché dans la salle.







